

TRAITEMENTS 2019				TRAITEMENTS 2020	
Salaires ⁽¹⁾	- Prêtres	37 525,00 \$		(Augmentation de 1,5 %) 38 090,00 \$ Idem (Augmentation de 1,5 %)	
	- Stagiaires	25 000,00 \$			
	- Agents de pastorale	(Voir décret)			
Déplacement	En toute destination	0,43 \$	le kilomètre	Voir décret, page C7 - 1	
Ministère dominical (prêtre remplaçant)	- Service en fin de semaine	25,00 \$	par messe célébrée + honoraires de messes (5,00 \$) + frais de déplacements	Idem	
Prêtre, diacre <u>non salariés</u> de fabrique	- Baptême	20,00 \$		25,00 \$	
	- Mariage	25,00 \$	+ honoraires de messes (5,00 \$)	50,00 \$	
	- Messe sur semaine	5,00 \$	+ honoraires de messes (5,00 \$)	Idem	
Prêtre, diacre, laïc <u>non salariés</u> de fabrique	Funérailles (à l'église ou ailleurs)	50,00 \$	+ honoraires de messes (5,00 \$) s'il y a lieu	Idem	
Prêtre, diacre, agent de pastorale <u>déjà salariés</u> de fabrique	- Baptême	5,00 \$	par célébration	Idem	
	- Mariage	15,00 \$	avec ou sans eucharistie		
	- Funérailles	15,00 \$	avec ou sans eucharistie		
Prédicateur		125,00 \$	par jour, logé et nourri	Idem	